N° 1018. — 5e Année — CINQ CENTIMES — Samedi 18 Mars 1893

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES .... [illegible] la ligne
RÉCLAMES .... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ...... 0 fr. 75 —
LOCALES .... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à LILLE, aux bureaux du Journal et PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

Manœuvres réactionnaires

M. Bourgeois a consenti à reprendre le portefeuille de la justice, afin d'être prêt à répondre comme ministre aux interpellations qui sont encore annoncées. Il avait quitté son portefeuille pour aller devant la cour d'assises répondre en simple citoyen aux misérables insinuations dont il avait été ou dont il croyait avoir été l'objet. On ne peut que rendre hommage aux sentiments qui ont dicté ces résolutions ; M. Bourgeois avait sans doute le droit de n'écouter que les conseils de sa conscience indignée pour défendre son honneur comme il entendait que son honneur fût défendu, et maintenant on l'approuvera unanimement de reprendre sa place sur les bancs du gouvernement.

Mais il n'est pas moins vrai que les règles les plus essentielles de la politique, telles qu'on les comprend dans toute époque normale, sont un peu trop étrangères à de telles démarches et que nous voyons ainsi depuis trois mois le parti républicain se laisser aller à l'impulsion des accidents les plus imprévus et céder aux intrigues de ses adversaires qui se moquent ensuite de sa bonne foi.

Au lieu de diriger les événements, on les subit ; au lieu de choisir soi-même les positions où l'on combattra une ligue acharnée à la perte de la République, on a presque toujours accepté les positions où l'adversaire voulait vous mettre. Tous les rôles ont été ainsi renversés. Le parti républicain s'est laissé asseoir sur la sellette avec une générosité dont il est certainement le seul à avoir donné l'exemple dans l'histoire.

Les derniers incidents de la cour d'assises, suivis de deux interpellations à la Chambre et au Sénat, ont eu du moins pour résultat de mettre fin à des légendes dont on avait abusé jusqu'à l'écœurement le plus insipide. Un journal qui n'est pas suspect de tendresse pour les républicains dit lui-même aujourd'hui : « Qu'on ne nous rebatte plus maintenant les oreilles avec les 104 ! La liste est tombée au rang des moyens usés, et dans l'intérêt même de la campagne que l'on a menée on fera bien de n'y plus recourir.

A côté des pensionnés, les gens qui travaillent et qui aiment à se divertir honnêtement, une fois la journée faite, commencent vraiment à en avoir assez... » La pensée qui dicte ces conseils est assez claire, et l'on ne peut pas dire qu'elle soit inspirée par un amour exclusif de la République et des républicains. C'est dans l'intérêt de la ligue elle-même que l'on parle ainsi, mais avouons que c'est un peu tardif ; l'intrigue a paru dans tout son jour et le pays se souviendra que des partis surexcités par les plus tristes passions ont épuisé pendant plus de trois mois toutes les calomnies, les insinuations, les outrages pour essayer de salir la République elle-même et pour déconsidérer le gouvernement de la France devant l'étranger.

Si les adversaires de la République avaient été capables de réfléchir, ils auraient compris que ces excès de passion, comme le leur a fait remarquer M. Constans au Sénat, ne pouvaient pas les servir eux-mêmes. Ce que l'on abaisse par ces indignes procédés, ce n'est pas tel ou tel parti, c'est le Parlement tout entier, c'est le régime de la liberté et de la discussion. « Dans six mois, on aura oublié les noms : tout ce dont le peuple se souviendra, c'est que les hommes qui se présenteront à ses suffrages ont fait partie d'une Assemblée qu'eux-mêmes auront tout fait pour déconsidérer.... » Et au loin, devant cette opinion du monde qui est déjà comme l'avenir, les noms aussi ne sont rien ; ils disparaissent au milieu de la poussière soulevée, et l'on ne voit là-bas qu'une République qui se déconsidère à plaisir et la France qui est diffamée par ses propres représentants.

Un patriotisme un peu éclairé, des esprits politiques un peu plus pénétrés des intérêts de leur pays auraient compris cela ; mais dans cette crise, comme dans les précédentes, que nous avons fini par surmonter heureusement, les prétendus partis conservateurs se sont montrés dépourvus des notions de gouvernement les plus élémentaires et, pour satisfaire leurs rancunes, leurs convoitises, leurs aveugles passions contre la République, ils ont été prêts à tout abîmer, les institutions, le gouvernement et le pays.

Le suffrage universel n'est pas aussi naïf que se l'imaginent ceux qui ne peuvent pas se résoudre à accepter les lois et le gouvernement qu'il a voulu. C'est pour gagner les votes des électeurs d'arrondissement, pour se préparer une plate-forme électorale qu'on n'a pas craint de se livrer à une pareille campagne : on pourrait bien avoir avant peu de pénibles désillusions, et, à vrai dire, les désillusions sont déjà commencées. Il ne sortira rien de bon d'une telle agitation pour les idées, les intérêts et la politique de ceux qui n'y ont cherché que leur profit personnel aux dépens du pays. Nous savons qu'ils comptent toujours trouver leur propre bien dans le mal lui-même ; c'est en définitive, leur calcul perpétuel depuis qu'ils ont eu le chagrin de voir la démocratie se développer librement dans la paix républicaine ; mais ce calcul est déjoué sans cesse depuis vingt ans et il le sera encore.

HECTOR DEPASSE.

Mᵉ Barboux

A propos de Mᵉ Barboux et de sa façon de comprendre les devoirs de la défense, M. Pascal Grousset rappelle, dans *Germinal*, l'histoire intéressante qui suit :

Mᵉ Barboux plaidait pour le sieur Erlanger, comme il plaide maintenant pour le sieur Lesseps. Son client d'alors était accusé d'avoir constitué l'augmentation du capital du Crédit général français avec des souscripteurs imaginaires — comme son client d'aujourd'hui est convaincu d'escroquerie et de chantage.

Mᵉ Barboux (avec indignation). — « Nos adversaires sans scrupules — (les adversaires de Barboux sont toujours sans scrupules) — ont prétendu que le comte de X... porté sur les listes comme souscripteur de cent actions, est un être imaginaire. Or, messieurs de la Cour, vous allez juger de la bonne foi de ceux qui nous poursuivent, à la suggestion de je ne sais quels agents d'affaires... Voici, messieurs, voici une déclaration légalisée du comte de X..., du comte de X... en chair et en os, qui affirme, qui déclare, qui proclame solennellement être le souscripteur qu'on ose prétendre imaginaire ! »

Sensation dans l'auditoire. Murmures au fond de la salle. L'huissier glapit. Le président sort de sa somnolence. Mᵉ Barboux s'éponge le front et s'assied en passant la pièce au représentant du parquet, qui demande remise à huitaine pour ses conclusions.

Au jour dit, l'avocat général se lève et commence en ces termes :

« Vous n'avez pas oublié Messieurs, que Mᵉ Barboux vous a triomphalement exhibé une déclaration légalisée du comte de X... se reconnaissant le souscripteur de cent action au Crédit général français ?.. Vous n'avez pas oublié non plus l'effet produit sur vos esprits par ce document écrasant.. Malheureusement on ne pense pas à tout... Dans un moment d'oubli, Mᵉ Barboux a laissé épinglé au dos du papier légalisé, le papier que voici : « Mon cher maître, nous avons fini par déterrer, » en Angleterre, un comte de X... ou soi-disant » tel, il a consenti, moyennant finance, à nous si» gner la déclaration irrésistible que je vous en» voie.

» Signé : A. [illegible]. »

L'aventure est jolie. Beaucoup de gens la trouveront instructive. Nous n'insisterons pas sur les réflexions qu'elle suggère. Ce dont nous nous permettrons de nous étonner par exemple, c'est que l'avocat qui avait déjà une fois manqué d'une façon si grave à son devoir et violé avec cette effronterie les règles protectrices de l'honneur professionnel ait pu à deux reprises différentes commettre de nouvelles frasques sans que ni la justice ni le conseil de l'ordre des avocats se soient émus.

Les faits n'ont pas besoin d'être commentés, ils sont assez éloquents par eux-mêmes. Mᵉ Barboux a été publiquement accusé par M. Clémenceau d'avoir livré à la publicité les pièces d'un procès en cours d'instruction. Mis au défi de contester les articulations du député du Var, Mᵉ Barboux a gardé le silence. Vingt-quatre heures après l'incident, un journal ayant rapporté une conversation de lui, où il aurait démenti l'accusation, il a renié » pour le fond et pour la forme » la protestation qui lui était attribuée.

Or, la communication à des tiers de pièces de procédure avant lecture en audience publique, est non seulement prévue et punie par l'article 38 de la loi du 19 juillet 1881, mais encore sévèrement interdite par les règlements de l'ordre des avocats. Cela étant, nous demandons pourquoi M. le ministre de la justice n'a pas encore donné l'ordre d'ouvrir une instruction judiciaire sur les faits délictueux imputés à Mᵉ Barboux, et pourquoi le conseil de l'ordre ne s'en est pas saisi.

Ce n'est pas tout. M. Barboux a protesté dans une lettre publique contre l'imputation d'avoir tenu un conciliabule avec Mme Cottu et le sieur Goliard ; mais dans cette même lettre il n'a pas nié que, quelques jours avant l'audience, Mme Cottu se fût rendue chez lui. Or, il n'est pas permis à un avocat de s'aboucher avec les témoins qu'il assigne. Nous demandons pourquoi le conseil de l'ordre, si impitoyable à tant d'autres, coupables seulement de fautes vénielles, a encore passé l'éponge sur cette nouvelle incartade de M. Barboux. Oui ou non, Mᵉ Barboux est-il au-dessus des règlements et des lois ?

Les attaques contre M. Ribot

Le *Gaulois* a publié hier matin l'article suivant que nous reproduisons parce que M. Ribot contre qui il est dirigé en a fait justice à la tribune de la Chambre ainsi qu'on le verra plus loin :

M. Ribot n'a pas toujours eu pour Mme Cottu, ni même pour M. Cottu les sentiments qu'il a affectés lundi à la tribune de la Chambre et mardi à la tribune du Sénat.

Bien que tous les honnêtes gens aient déjà fait justice de cette attitude inqualifiable, il est bon de montrer la contradiction qui existe entre les paroles publiques et les actes secrets de M. le président du conseil à l'égard de Mme Cottu.

C'était au moment où le fameux X... de M. Andrieux mettait toutes les cervelles à l'envers.

Quel était cet X..., qui avait touché des centaines de mille francs du Panama et dont M. Andrieux avait fait disparaître le nom de sa liste pour des raisons encore inexpliquées ?

On en avait parlé chez Mme Cottu.

Mme Cottu avait prononcé le nom, qui avait circulé dès la première heure dans tout Paris, devant M. Berton.

On sait que M. Goliard recherchait fort, à ce moment, la compagnie de M. Berton, secrétaire de M. Cottu, et que M. Berton, sans défiance, ne fuyait pas celle de M. Goliard.

M. Goliard s'était arrangé pour rencontrer ce jour-là, comme beaucoup d'autres jours, M. Berton ; ils avaient causé des bruits du moment et, par une pente toute naturelle, du propos tenu par Mme Cottu.

Le jour même, à quatre heures et demie, M. Crozier, chef du cabinet de M. Ribot, se rendait dans la plus grande hâte chez Me Du Buit, bâtonnier de l'ordre des avocats ; il se présentait au nom de M. le président du conseil et il le priait de vouloir bien intervenir auprès de Me Martini, avocat de Me Cottu.

— Mme Cottu a prononcé, aujourd'hui même dans son salon, dit M. Crozier à Mᵉ du Buit, le fameux nom de l'X.., de M. Andrieux, qu'il faut, à tout prix, ne pas laisser livrer à la publicité. Les intérêts les plus graves sont en jeu. On dit que, demain, à la première audience de la cour, présidée par M. le premier président Périvier, M. Cottu doit faire cette révélation dangereuse. Je vous demande de voir Mᵉ Martini pour supplier son client de se taire. Nous nous adressons aux sentiments de générosité de M. Cottu, que nous saurons reconnaître.

Mᵉ Du Buit fit la commission à Mᵉ Martini, et M. Cottu n'eût peut-être pas grand mérite à se taire, car il ne savait peut-être pas le fameux nom.

Il résulte de ces faits, qu'on nous a racontés au Palais :

1° Que M. Ribot avait des relations (directes ou indirectes) avec M. Goliard, puisqu'il a été, avant quatre heures, renseigné sur le propos tenu par Mme Cottu, le jour même, à deux heures ;

2. Que M. Ribot connaît le fameux nom, puisqu'il était si ému à la seule pensée qu'il put être prononcé ;

3. Que, s'étant adressé à la générosité d'un prisonnier, de M. Cottu, il était tenu à quelque reconnaissance à son égard et à beaucoup de ménagement vis-à-vis de Mme Cottu, sa femme.

Une version de l'incident Cottu

Le *Figaro* publie un article au sujet de l'incident Cottu, dont voici la substance à titre de document :

Au mois de décembre 1892, à une séance du conseil des ministres tenue à l'Elysée sous la présidence de M. Carnot, les membres du cabinet s'occupant de l'impression produite sur le public par les affaires du Panama, le ministre de l'intérieur, M. Loubet, ne cacha pas à ses collègues que les faits étaient d'autant plus inquiétants que seuls des républicains étaient compromis. M. Loubet engagea alors M. Soinoury à faire des recherches permettant de trouver des membres de la droite compromis dans l'affaire. M. Soinoury chargea de cette besogne MM. Goliard, Nicole, Dupas et Parron. Ce sont ces quatre personnes qui ont combiné l'entrevue de M. Soinoury après avoir inutilement, dit le *Figaro*, essayé d'acheter M. Berton, secrétaire particulier de M. Cottu.

De son côté la *Libre Parole* a publié une longue conversation avec M. Andrieux qui explique que le 17 novembre dernier, c'est-à-dire avant la mort du baron de Reinach, M. Dupas, secrétaire de M. Soinoury, a eu à Londres une entrevue avec M. Arton. M. Dupas était accompagné d'un Anglais, M. Price, habitant Paris, et du commissaire spécial de Dieppe.

Quelle somme fut donnée ? Quelles promesses furent faites ? C'est ce que je ne puis dire, ne voulant pas aller au delà de ce que je ne puis affirmer avec certitude. Arton promit-il de se rendre dans l'Amérique du Sud ? L'agent de la sûreté s'est-il contenté d'un engagement de quitter l'Angleterre où Arton était trop connu et trop facile à interviewer ? Je ne le sait. Toujours est-il qu'en rentrant à Charing Cross, M. Dupas fit savoir à ses compagnons qu'il avait réussi dans sa mission, et que le commissaire spécial de Dieppe, remportant son mandat, regagna son poste.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil de Cabinet

Paris, 16 mars. — Les ministres se sont réunis jeudi matin, en conseil de cabinet, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Ribot.

M. Bourgeois, garde des sceaux, assistait à la délibération.

La séance a été exclusivement consacrée à l'expédition des affaires courantes.

M. Tirard, ministre des finances, a indiqué le sens de la réponse qu'il fera aujourd'hui à l'interpellation Chiché, sur la disjonction de la réforme des boissons.

SÉNAT

Séance du 16 mars

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jules Ferry.

Eloge funèbre

M. Jules Ferry annonce à ses collègues la mort de M. Jametel, sénateur de la Somme, et se fait l'interprète des regrets du Sénat.

L'assistance médicale gratuite

Le Sénat reprend la discussion de la loi sur l'assistance médicale gratuite.

M. Merlet signale une contradiction entre l'article 24, qui fixe le tarif de la journée des malades placés dans les hôpitaux et la loi de 1871 sur les conseils généraux.

M. Monod, commissaire du gouvernement, répond que l'article 24 fixe le prix de journée comme cela se passe actuellement, sur la proposition des commissions administratives des hôpitaux et après avis du conseil général.

L'ensemble de la loi est adopté.

Les courtiers en marchandises

Le Sénat adopte après déclaration d'urgence un projet de loi modifiant l'article 3 de la loi du *18 juillet 1866 sur les courtiers en marchandises*.

La nationalité française

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi modifiant l'article 9 du Code civil relativement aux déclarations effectuées en vue d'acquérir la nationalité française.

M. Thézard demande que la réclamation de la qualité de français produise un effet du jour où elle aura été faite sauf l'annulation qui pourra résulter du refus d'enregistrement. Cet amendement et le projet de loi sont adoptés.

Dépôt de projets de loi

M. Viette, ministre des travaux publics dépose 1° un projet de loi sur l'armée coloniale ; 2° un projet relatif à la compagnie de Panama (liquidation) ; 3° un projet de loi relatif à la liberté de la presse.

Les retraites des ouvriers mineurs

L'ordre du jour appelle la 2e délibération sur la proposition de loi relative aux caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs.

L'article 1er (date d'obligation de la loi), est adopté.

Sur l'article 2, M. Déprez demande que le versement soit porté de 3 à 4 0/0

M. Cuvinot, rapporteur repousse l'amendement. L'orateur voit un danger dans l'adoption de cet amendement.

M. Maxime Lecomte appuie la motion de M. Deprez. Il déclare que le taux de 3 0/0 a été reconnu insuffisant par les mineurs des bassins du Nord, du Pas-de-Calais et de la Loire. La charge à provenir de l'adoption de l'amendement n'est que de cinq centimes par tonne.

L'amendement, mis aux voix est adopté par 168 voix contre 83.

L'article 2 ainsi modifié est adopté.

Un amendement de MM. Blavier et Lacombe, sur l'article 3, d'après lequel l'entrée en jouissance serait reportée à 55 ans, augmenterait le chiffre de la pension, est pris en considération et renvoyé à la commission.

Les articles 4 à 20 sont adoptés sans débat.

M. Lacombe propose sur le reste du projet de loi un contre-projet relatif aux opérations de liquidation des anciennes caisses qui est renvoyé à la Commission.

Séance samedi à 3 heures pour le dépôt du rapport général sur le budget.

La séance est levée à 5 h. 30.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

AVANT LA SÉANCE

La droite constitutionnelle et les élections

Paris, 16 mars. — La droite constitutionnelle a décidé d'organiser une réunion plénière, en dehors du Parlement, à laquelle seraient invités les républicains modérés, appartenant ou non à la Chambre, qui accepteraient son programme.

Il s'agirait d'organiser une action commune en vue des élections législatives.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Casimir Périer.

M. Déroulède et M. Tirard

M. Paul Déroulède a la parole.

Il rappelle qu'il a rendu, à la dernière séance, hommage à la loyauté de M. Tirard ; il ignorait, à ce moment, qu'il y avait eu une menace de M. Tirard contre lui. Il ne voudrait pas que son acte de courtoisie parut une concession ou une fuite.

L'incident est clos.

UN NOUVEL INCIDENT COTTU

Discours de M. Ribot

M. Ribot président du conseil (mouvement d'attention). — Je n'ai pas l'habitude de répondre aux journaux, surtout lorsqu'ils attaquent ma personne ; mais ce matin, un journal a publié un article reproduit par plusieurs organes, qui constitue une manœuvre. Il est dit que Mme Cottu aurait, dans son salon, révélé le nom du fameux X indiqué par M. Andrieux.

Ce journal...

La droite interrompt bruyamment et fait un tel vacarme que l'orateur est obligé de s'arrêter.

M. Ducoudray (désignant la droite). — Ils sont honteux de leurs journaux.

M. Ribot. — Ce journal ajoute que j'aurais envoyé mon chef de cabinet à Mᵉ de Buit, en disant qu'il fallait à tout prix empêcher la divulgation de ce nom, et promettant à Mme Cottu qu'on lui tiendrait compte de son silence.

On a conclu que je connaissais Goliard, alors que j'ai seulement connu son nom par la cour d'assises.

J'ai appris que le bruit courait que le fameux X était l'ambassadeur d'une puissance amie. J'ai fait ce que le ministre des affaires étrangères avait à faire. (Applaudissements à gauche).

C'était une calomnie abominable, et on ajoutait que ce nom serait prononcé à l'audience. Je me suis adressé à Me du Buit, bâtonnier de l'ordre des avocats, et j'ai fait appel au patriotisme du barreau. Me du Buit parla de cette affaire à Me Martiny, lequel lui déclara que jamais il n'avait eu l'intention de prononcer le nom du personnage en question, complètement étranger à cette affaire. Je ne voulais pas mêler à ces calomnies et à ces hontes un ambassadeur étranger.

Cette communication, qui devait rester secrète, est livrée ce matin aux journaux qui la dénaturent. On insinue que je me suis abaissé jusqu'à demander à Mme Cottu de ne pas révéler le nom d'un personnage politique. C'est une infamie (Applaudissements à gauche).

Je n'ajouterai qu'un mot ; j'appartiens depuis longtemps au barreau mais je déclare que je vois avec tristesse poindre et se développer de pareilles mœurs (Applaudissements à gauche).

M. Ribot. — Une indiscrétion a été commise, j'estime que le conseil de l'ordre saura faire son devoir et sauvegarder sa dignité (Applaudissements à gauche).

Une interpellation de M. Barrès

L'orateur déploie un numéro du *Figaro*.

M. Barrès. — M. le ministre a appelé l'attention de l'assemblée sur le *Gaulois*.

L'article du *Gaulois* est d'une grande importance.

M. le président. — Je vous ai donné la parole pour répondre à M. le Président du conseil, c'était votre droit, mais vous ne pouvez répondre que sur le fait dont a parlé le ministre. (Bruit à droite et sur les derniers bancs de l'extrême gauche).

M. Barrès. — La même importance doit être attribuée aux articles publiés par le *Figaro* et la *Libre Parole*.

L'orateur donne lecture de ces articles.

M. Barrès. — Le *Figaro* met en cause M. Loubet ; il dit que ce dernier aurait donné mission à M. Soinoury de découvrir quelques membres de la droite compromis dans le Panama.

Je demande quelle suite judiciaire le gouvernement entend donner à cet article et à ceux du *Gaulois* et de la *Libre Parole*.

La gauche a intérêt à voir le gouvernement se défendre contre les journaux.

M. Maurice Barrès dépose une demande d'interpellation sur les suites judiciaires que le gouvernement compte donner aux articles parus dans la *Libre Parole*, dans le *Figaro* et dans le *Gaulois*.

M. Ribot indique qu'il n'a pas l'intention de répondre.

On ne discute pas avec la *Libre Parole*.

M. le Président. — M. Barrès demande à interpeller sur les suites judiciaires que le gouvernement compte donner à ces articles. (Clameurs à gauche).

M. Ribot. — Je demande le renvoi à un mois.

L'interpellation est renvoyée à un mois.

La réforme des boissons

La parole est à M. Chiché pour développer son interpellation sur les motifs qui ont amené le ministre des finances à accepter que la réforme du régime des boissons soit disjointe, au Sénat, du budget de 1893.

Il constate que le ministre des finances s'est laissé vaincre sans combattre. C'est M. Griffe qui a tenu devant le Sénat, le langage que devait tenir le gouvernement.

La question de disjonction n'est d'ailleurs pas tranchée définitivement et il dépend du gouvernement de triompher de la résistance du Sénat.

La Chambre doit manifester sa ferme volonté de faire respecter les prérogatives financières qu'elle tient de la Constitution.

L'orateur fait remarquer à la Chambre que le Sénat ne pourra entamer la discussion que le 20 mars et l'on sait la sage lenteur qu'il apporte au vote du budget.

Il faudra donc de toute nécessité un nouveau douzième provisoire. C'est là d'ailleurs un mince inconvénient en regard de l'immense déception que causerait au pays l'ajournement d'une réforme impatiemment attendue et qu'il considère déjà comme accomplie.

Discours de M. Tirard

M. Tirard, ministre des finances, répond :

Il a déclaré, en acceptant l'interpellation, qu'il ne

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 16

TANTE BERCEUSE

— Non pas... à partir d'aujourd'hui même.

— Eh ! mademoiselle, je ne puis ainsi quitter le pays sans rendre une visite d'adieu à M. de Lespérat... que penserait-on?

— Vous jouez double jeu avec moi, monsieur...

— Mademoiselle!

— Je sais que vous avez ce soir un rendez-vous avec Germaine...

— Vous nous avez épiés ! Joli métier. Mes compliments, mademoiselle.

— Vous n'irez pas à ce rendez-vous !

— Qui m'en empêchera ?

— Moi... moi, puisque je vous supplie... C'est à vous, à vous d'abord, que j'ai voulu demander une promesse... Mais si vous me la refusez...

— Eh bien! achevez, si je vous la refuse?

— Je m'adresserai à Germaine. Me sachant avertie et prête à tout, elle n'osera braver ma défense... Et je la connais, je n'aurai pas même besoin de défendre... Quand elle me verra instruite de tout ce qui se passe, elle fondra en larmes et me demandera pardon...

— C'est possible... De telle sorte que si je promets...

— Je ne lui dirai rien... Elle se trouvera à ce rendez-vous, mais s'y trouvera seule... Et le lendemain elle apprendra votre départ.

— Elle en souffrira.

— Oh ! son orgueil seulement. Je me charge du reste.

M. de Ménestreau eut l'air de réfléchir longtemps. Après quoi :

— Soit donc, mademoiselle. Je ne veux pas que vous conserviez de moi un vilain souvenir. Je ne veux pas, surtout, que votre démarche reste inutile.

— Vous n'irez pas?

— Non.

— Et vous partirez?

— Ce soir même, et sans revoir M. de Lespérat, si vous l'exigez...

— Partez donc, oui, oui, partez, sans revenir à Chantepleure...

Il s'inclina.

Ils étaient près de la grille d'entrée. Elle se retourna, avant de partir.

— Au moins, dit-elle, vous ne me trompez pas ! Je n'ai que votre parole. Je suis obligée d'avoir confiance en vous...

— Et vous avez raison d'avoir confiance, mademoiselle, fit-il en s'inclinant.

Elle passa la grille et s'éloigna. Il la regarda longtemps.

— Elle eût fait une adorable femme... Pourquoi diable personne ne l'a-t-il épousée?

Puis il alluma un cigare et ne s'en occupa plus.

Valérie était à peine sortie qu'un homme, assis au bord d'un fossé, et devant lequel elle allait passer sans le voir, se leva soudain et s'approcha. Elle reconnut le père Marie-Adèle.

— Mademoiselle, dit-il, ne vous étonnez pas si je suis là... J'ai promis de vous protéger. Je veille. Mon fils vous aperçut, tout à l'heure, quand vous êtes entrée seule à l'Echina. Il est accouru me prévenir ; il est trop jeune et ne pouvait, lui, veiller sur vous...

— Veiller sur moi?...

— Oui. Quand un lapin entre par mégarde dans un terrier fréquenté par un renard, on ne sait jamais s'il en sortira...

Elle regarda le vieillard. Il marchait paisiblement auprès d'elle. On eût dit qu'il s'adressait à une autre personne, en parlant. Mais ce doux et ferme langage avait levé des voiles devant ses yeux. Elle comprit tout à coup combien était imprudente sa démarche et combien surtout, si elle arrivait à être connue, elle pourrait être mal interprétée. Elle comprit, aussi, la délicatesse de ce vieillard et de ce jeune homme, le premier, certain que sa vieillesse était une sauvegarde et éloignerait tout soupçon, l'autre n'ayant pas voulu qu'un doute pût effleurer la réputation de la jeune fille — et, lui, n'ayant pas douté.

Elle comprit tout cela et en fut violemment émue.

Elle s'arrêta et prit les grosses mains du sorcier.

— Merci, monsieur Berriat, dit-elle très sérieuse, très grave.

Il saisit sa longue barbe dans ses doigts et regarda Valérie, un instant pensif, comme s'il avait eu l'envie de lui faire une confidence.

Mais il n'osa sans doute, et se contenta, d'un geste lent, de montrer au fond de la plaine, Jean le Noir, le coude appuyé sur la croupe d'un grand cheval de labour, qui les regardait :

— C'est lui qu'il faut remercier, mademoiselle, et non pas moi...

Il la laissa quand ils furent aux environs de Chantepleure.

— Dites à Jean que je n'oublierai jamais ce qu'il a fait.

Et elle rentra.

Dans le courant de cette même après-midi, alors qu'elle était dans sa chambre, éplorée et rêveuse, elle reçut tout à coup la visite de sa nièce.

Depuis bien longtemps, on le sait, Germaine la négligeait.

Pourquoi cette visite ?

Elle ne le devinait pas.

Germaine concevait-elle quelque remords de la faute consentie et venait-elle chercher, dans l'amitié de sa tante, un peu d'affection et la force de résister? Elle se montra plus douce, plus tendre que jamais... Elle se savait en faute... elle voulait se faire pardonner par un retour d'amitié.

Mais, dans ses tendresses mêmes, Valérie devinait l'inquiétude nerveuse de l'attente... Et tout à coup, la conversation s'étant ralentie, elle éclata en pleurs.

Interdite, Germaine s'avança vers elle.

— Qu'est-ce qu'il y a? Valérie... pourquoi ces larmes?

— Ah ! méchante! méchante ! C'est toi qui en es la cause!

— Moi, mon Dieu; et comment cela ? qu'ai-je fait ?

— Tu le sais bien.

— Je ne sais rien. Explique-toi.

Valérie essuya ses yeux, hésita, puis elle prit les mains de sa nièce et l'attira sur ses genoux, pendant qu'elle souriait, d'un sourire peureux et tremblant.

— Germaine, pardonne-moi ce que je vais te dire!... Je connais ton secret... Tu aimes M. de Ménestreau !

— Tante!

— Ne mens pas... Tu l'aimes, ou plutôt tu crois l'aimer...

— Qui te l'a dit?

— Je t'ai surveillée. Je n'ignore rien de ce qui se passe... Ne nie pas... Vous correspondez ensemble...

— Tu nous épiais?

— C'est vrai.

Germaine prit un air pincé et s'éloigna, rajusta sur son front les cheveux qu'avaient mis en désordre les baisers de Valérie.

— Je ne veux pas que tu te perdes!

— Cela me regarde!

— Oh ! mon Dieu ! Est-ce toi, est-ce bien toi, qui me parles ainsi?

— Du reste, crois-moi, tu t'imagines des choses qui n'existent pas... J'ai pu commettre quelques légèretés... j'ai pu, je l'avoue, répondre à certaines lettres de M. de Ménestreau, mais c'est fini.

— Vous ne correspondez plus ?

— Non.

— Depuis longtemps?

— Depuis longtemps. Ne vois-tu pas, même, qu'il ne vient plus à la maison.

Valérie avait envie de lui crier : Menteuse ! menteuse ! mais elle craignit de la froisser, de lui faire ainsi casser les vitres... Pourtant, puisque cette explication avait commencé, il fallait bien aller jusqu'au bout.

— Et tu ne lui as jamais accordé de rendez-vous?

— Jamais !

— Tu n'as rien à te reprocher, rien ?

— A part ce que je t'ai dit.

Valérie soupira. Ses larmes redoublèrent. Mais cette fois Germaine était sur ses gardes. Elle ne consola plus, elle n'interrogea plus.

— Tout à l'heure ; j'étais dans le parc, lorsque M. de Ménestreau a traversé l'avenue du Roc...

Germaine tressaillit.

— Et à ce moment, toi-même, tu étais à ta fenêtre. Tu l'as vu, n'est-ce pas?

— Oui, par hasard...

— Il t'a vue de son côté.

— C'est probable. Mais qu'est-ce que cela prouve?

— Rien, je l'espère... Tout, peut-être...

— Voyons, achève ta pensée.

— N'était-ce pas un signal convenu? n'était-ce pas une promesse échangée? Jamais M. de Ménestreau ne se promène dans Chantepleure... Et comme deux heures sonnaient, tu te trouvais debout, attentive, regardant au lointain de l'avenue, devant ta fenêtre grande ouverte, pour qu'il fût plus facile de t'y apercevoir.

— Imagination, je le répète.

— Hélas! ainsi, tu n'as pas de rendez-vous? Tout ce que j'ai vu, cela ne veut rien dire?

— Rien. Tu te montes la tête... Tu es bien romanesque, pour une jeune fille. Je ne te savais pas l'esprit bourré de tant de romans.

— Plût à Dieu que ce fût des romans! murmura la tante.

Et tout à coup, elle se lève, elle entoure Germaine de ses bras.

Elle veut savoir jusqu'où va cette hypocrisie...

— Jure-moi, dit-elle, que tu ne me caches rien.

— Mais je te le jure!

— Tu n'écris pas à M. de Ménestreau ?

— Je ne lui écris pas.

— Et tu n'as pas de rendez-vous avec lui?

— Je n'en ai pas.

Lentement, Valérie avait remonté sa main le long du corsage de sa nièce et sous ses doigts, entre les boutons, elle avait senti craquer le papier que Germaine était allée lire avant le déjeuner.

Elle la retira prestement, avant que la jeune femme pût s'en douter, et la lui montra :

— Tiens, Germaine, voici la preuve de ton mensonge.

La jeune femme pâlit et fut prise d'un frisson violent. La colère, la douceur, la honte, se combattaient en elle.

Ce fut la colère qui l'emporta.

— Après tout, je suis libre... De quoi te mêles-tu ? Laisse-moi...

— Non, ce ne peut être ton dernier mot... tu te perds pour jamais, entends-tu?... C'est ta vie brisée, malheureuse, réfléchis donc !

— Va pour ma vie brisée... je m'ennuie trop...

— Laisse-moi croire que tu ne cèdes qu'à un moment de folie. Germaine, ma Germaine, toi qui es si près de mon cœur, et que j'aime comme ma fille, toujours, tu entends, toujours... tu ne me feras pas un si grand chagrin... tu m'écouteras... Je sais bien que tu n'es pas la même envers moi... Tu as tout oublié de notre affection d'autrefois, si tendre, si profonde... Oh! ma Germaine, aie pitié de moi, si tu ne penses plus ni à ta mère, ni à ton mari...

La colère de Germaine ne tint pas devant ces supplications.

Elle se laissa tomber sur une chaise et cacha sa tête entre ses mains.

Elle pleura longtemps.

Valérie n'eut garde de l'interrompre. C'étaient de bonnes larmes que celles-là. Il lui semblait retrouver l'enfant disparue.

Elle se garda bien aussi de lui adresser d'autres reproches. Trop heureuse de sa victoire, elle redoutait un moment de rancune, une mauvaise révolte de fierté blessée qui pousserait la jeune femme dans cet abîme dont elle tentait, avec tant d'efforts, de l'éloigner.

Seulement, lorsque Germaine fut calmée, elle lui dit :

— Tu n'iras pas ?

— Non.

— Tu ne lui écriras plus?

— Jamais.

— Tu ne le reverras plus, tu me le promets ?

— Oh! oui, tante, je te le promets.

Elles restèrent jusqu'au soir ensemble. Mais il n'y eut plus entre elles aucune allusion à M. de Ménestreau.

(*A suivre*) JULES MARY.